

1. Intitulé du certificat (NL)

Ervaringsbewijs: verhuizer-inpakker (m/v)

dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Certificate of professional competence: removal contractor-packer (m/f) (EN)

Titre de compétence professionnelle: déménageur-emballeur (h/f) (FR)

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Description des compétences acquises

La norme a été développée et approuvée par les partenaires sociaux sectoriels.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait :

protéger des bâtiments et des biens :

- protéger les sols avec des panneaux en bois, en carton ou en plastique ;
- protéger les corridors, les accès, les ascenseurs et les escaliers avec du matériel de protection ;
- constater visuellement les dommages existants et les nouveaux dommages aux biens et aux bâtiments et les signaler par écrit au client et/ou à l'employeur.

emballer :

- envelopper les biens et les meubles avec du matériel d'emballage adapté à l'objet afin que les biens à déménager soient correctement protégés contre la saleté, l'humidité, les chocs, la casse et les rayures ;
- ranger les biens dans des boîtes et dans des caisses de manière à les protéger ;
- adapter les boîtes en y pratiquant une incision pour que les objets soient immobilisés ;
- apposer une marque et/ou étiquette pour que le contenu et/ou la destination soit indiqué ;
- immobiliser les éléments mobiles afin qu'ils ne vacillent pas durant le déplacement ;
- porter verticalement les biens fragiles qui sont emballés.

déballer :

- déballer les biens sans les endommager ;
- placer les peintures/cadres face à face ou face contre le mur ;
- accrocher les objets droits, en tenant compte du type de mur ;
- placer les objets selon un plan d'aménagement ;
- placer tous les biens de manière stable.

démonter et monter tout type de mobilier :

- établir un plan de montage avant de démonter un meuble ;
- apposer une étiquette sur la face interne avant de démonter un meuble ;
- utiliser des outils adaptés au meuble à (dé)monter ;
- rassembler les vis, clés et autres éléments amovibles par meuble ou par appareil ;
- monter selon le plan de montage et/ou le marquage ;
- utiliser tous les éléments lors du montage.

Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément au certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.europa.eu>

© Communautés européennes 2002

charger le camion de déménagement ou le container :

- signaler que le camion de déménagement ou le container est trop petit avant le début du chargement ;
- arrimer les biens dans un container ou un camion de déménagement ;
- donner des instructions en vue d'une répartition stable du chargement ;
- veiller à exploiter la totalité de l'espace de chargement ;
- charger les éléments à monter en dernier ;
- placer un ancrage dans un container afin que les biens soient immobilisés ;
- sceller un container avec une serrure rodlock.

se déplacer de manière ergonomique :

- plier les genoux et maintenir le dos droit lors du levage ;
- maintenir la charge la plus proche possible du corps ;
- utiliser des aides techniques pour déplacer les biens ;
- demander l'aide de collègues pour soulever ou déplacer des charges lourdes ou volumineuses.

remplir des formulaires :

- indiquer les heures de travail et les kilomètres sur les formulaires prévus à cet effet ;
- remplir le document de transport et le bon de matériel ;
- dresser un inventaire et utiliser à cet effet une numérotation unique ;
- fait signer par le client le document de transport et/ou le bon de matériel et/ou l'inventaire.

travailler de manière sûre et écologique :

- baliser la zone de transbordement avec des rubans et des cônes ;
- porter des chaussures de sécurité, des gants et une veste fluorescente ;
- placer toujours les charriots plats verticalement et sur le côté ;
- prévenir les collègues quand un hayon élévateur et un élévateur sont en fonctionnement ;
- ranger le lieu de manière à éviter les chutes, les faux pas et les glissades ;
- ne pas passer sous des charges suspendues ;
- trier les déchets d'emballage et les mettre à l'endroit qui leur est destiné.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles pour le détenteur du certificat

Le détenteur du titre de compétence professionnelle sait travailler comme déménageur-emballeur.

5. Base officielle du certificat

| | |
|--|---|
| Nom et statut de l'organisme certificateur <i>Centre de test reconnu par les autorités flamandes</i> | Nom et statut juridique de l'autorité régionale responsable de l'accréditation/de la reconnaissance du certificat Ministère flamand pour de l'Emploi et de l'Economie Sociale <i>Boulevard Roi Albert II 35 boîte 21 1030 Bruxelles</i> |
| Niveau (national ou international) du certificat <i>Niveau Flamand</i> <i>VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)</i> | Système de notation / conditions d'octroi <i>Toutes les compétences telles que décrites sous le point 3 doivent être prouvées.</i> |

Règlements internationaux

Base légale

- *Arrêté du Gouvernement flamand du 23 septembre 2005 portant exécution du décret du 30 avril 2004 concernant l'acquisition d'un titre de compétence professionnelle.*
- *Arrêté ministériel du 25 août 2006 pour déterminer la norme pour le titre de déménageur-emballeur.*

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

| Description du parcours suivi | Part du volume total de l'enseignement / formation (%) | Durée (heures/semaines/mois/années) |
|--|--|-------------------------------------|
| Validation des Acquis de l'Expérience | 100 | Max. 8 heures |
| Durée totale de l'évaluation menant au certificat | | Max. 8 heures |

Information complémentaire :

L'évaluation a été développée selon la norme de déménageur-emballeur, telle qu'établie et approuvée par les représentants des salariés et des représentants des employeurs du secteur. L'évaluation consiste de l'évaluation facultative d'un portfolio et de l'évaluation proprement dite par 2 évaluateurs selon la norme de déménageur-emballeur.

Pour plus d'informations :

www.ervaringsbewijs.be

Répertoire flamand des suppléments au certificat Europass :

Vous pouvez télécharger les suppléments au certificat Europass dans différentes langues et trouver aussi une description des systèmes nationaux et régionaux pour les qualifications sur :

www.europass-vlaanderen.be/cs